

La Fédération yougoslave à l'épreuve des faits

par

DUSAN SIDJANSKI

La Yougoslavie moderne est une construction institutionnelle complexe et subtile. Elle met en œuvre un pluralisme sociologique et économique, qui refuse cependant tout pluralisme politique. Au fédéralisme des républiques et provinces autonomes répond en effet le monopole idéologique du Parti. La démocratisation progressive que vit la société civile du pays s'accommodera-t-elle longtemps encore du centralisme communiste? Mais la Fédération peut-elle renoncer au monopole autoritaire du Parti sans voler en éclats?

La Yougoslavie socialiste a été édiflée, après la Deuxième Guerre mondiale, à l'image du modèle originel de l'Union soviétique. Très vite cependant, elle s'est engagée sur la voie d'un communisme national visant à généraliser les principes du fédéralisme et de l'autogestion, dont l'action convergente a contribué à modeler profondément l'Etat et la société yougoslaves. Riche d'enseignements en soi, l'expérience yougoslave prend une signification particulière à l'aube des réformes de Mikhaïl Gorbatchev. En effet, elle pose la question des limites politiques imposées à cette transformation, mais aussi celle de la dynamique du changement et de ses conséquences sur les formes de l'Etat et du pouvoir du Parti communiste. Le processus engagé est-il sans retour possible au modèle stalinien? Le parti unique peut-il rester maître d'une évolution dynamique qui, en mobilisant les multiples forces sociales, risque de le déborder? Quels sont les changements que subit le Parti en interaction avec cette nouvelle dynamique sociale? Le fédéralisme réel ne risque-t-il pas de donner libre cours aux nationalismes latents, tenus en respect pendant longtemps par un Parti tout-puissant? Les effets convergents du fédéralisme, de la décentralisation et de l'autogestion socio-économi-

ques ne peuvent-ils pas, par leurs effets pervers, contribuer à la désagrégation de la Yougoslavie, voire, selon Hélène Carrère d'Encausse, à l'«éclatement de l'Empire»?

Création récente, la Yougoslavie, communauté multinationale, multilingue et multireligieuse, s'est dotée dès 1946 d'une constitution fédérale largement inspirée du modèle soviétique. Sous la structure bicamérale assurant, dans sa forme sinon dans la réalité, la double participation du peuple d'une part, des six républiques et de deux provinces membres d'autre part, s'affirmait la volonté du centralisme démocratique ou du «centralisme fédéral», de la propriété étatique et de la participation sous la direction autoritaire et monopolistique du Parti communiste. Ainsi les velléités fédéralistes formelles s'estompaient sous l'emprise de la force réelle centralisatrice du Parti communiste. Cependant, le divorce d'avec le modèle originel se produisit dès la rupture en 1948 avec l'Union soviétique.

A la suite de cette rupture, que l'on attribue à plusieurs causes dont l'hégémonie de l'URSS, les relations économiques inéquitables, sans oublier la rivalité personnelle entre Staline et Tito, la Yougoslavie s'engage sur une voie indépendante et nationale. Ses relations extérieures reposent désormais sur les principes d'indépendance et d'égalité entre les pays socialistes, ainsi que sur le principe de non-alignement. Le processus intérieur conduit progressivement à la mise en œuvre d'un fédéralisme réel, fondé sur une large autonomie des membres de la Fédération et s'appuyant sur les principes de décentralisation et d'autogestion. Cette tendance à la «libéralisation» des forces économiques et sociales aboutit à une sorte de *pluralisme socio-économique*; mais le monopole idéologique et politique du parti unique fixe une limite à ce processus de «perestroïka» et de «glasnost» avant la lettre. Après avoir ouvert la voie au changement du modèle stalinien du marxisme-léninisme, l'exemple yougoslave en fixe aussi les limites: selon la conception officielle, le pluralisme socio-économique ne doit pas conduire au pluralisme politique, la transformation devant demeurer sous le contrôle du parti unique, qui par surcroît est l'initiateur de cette évolution. Il n'en reste pas moins que ce mouvement soulève une question fondamentale: le fédéralisme, l'autogestion et le pluralisme socio-économique peuvent-ils s'accommoder à la longue de la tutelle d'un parti unique? Le processus de démocratisation de l'Etat, de l'économie et de la société,

ne risque-t-il pas d'entrer, dans un avenir plus ou moins lointain, en contradiction avec le pouvoir monopolistique d'un parti régi par le principe du centralisme démocratique?

Deux principes inséparables: fédéralisme et autogestion

Le développement du fédéralisme yougoslave est caractérisé par l'accroissement des pouvoirs des unités membres, par une forte décentralisation des centres de décision socio-économiques et par l'extension du principe de l'autogestion à l'ensemble des activités sociales.

Dès 1950, l'autogestion fait irruption dans l'économie yougoslave avec la loi sur la gestion des entreprises par les collectifs ouvriers et sur la propriété sociale. Vingt-quatre ans plus tard, la Constitution de 1974 généralise cette formule à tout le système, en assurant l'application à tous les niveaux d'organisations sociales ou du travail associé. Avec le fédéralisme, l'autogestion devient l'axe principal du système yougoslave.

La Constitution de 1953 entérine l'autogestion en termes prudents, tout en amorçant un vaste processus de décentralisation par l'élargissement des compétences des Etats membres et en confirmant la «désétatisation» des moyens de production. Elle confirme du même coup l'interdépendance de ces deux principes fondamentaux. Le rôle de l'Etat central est encore considérable, mais se profile déjà comme complémentaire ou subsidiaire, nombre de décisions et d'activités tendant à se déplacer vers les Républiques et Provinces membres. C'est le début du processus de désétatisation de la Fédération.

La Constitution de 1963 renforce cette tendance à la décentralisation, tout en réservant à la Fédération les fonctions économiques essentielles.

Elle renforce la double structure de l'Assemblée fédérale, qui se compose du Conseil fédéral — assemblée politique représentant le peuple — et de quatre Conseils spécialisés, à savoir: un Conseil économique qui continue la tradition du Conseil des producteurs instauré en 1953, un Conseil pour l'éducation et la culture, un Conseil pour les affaires sociales et la santé, et un Conseil «politico-organisationnel». Chacun de ces Conseils compte 120 membres, tandis que le

Conseil fédéral est composé de 190 députés. Selon le professeur Jovan Djordjević ces assemblées représentatives sont conçues comme des délégations constituées de citoyens électeurs et de travailleurs ou dirigeants des organisations du travail, de l'économie et de la science. Le Conseil fédéral comprend des représentants élus nationaux et des Etats membres. Les Conseils spécialisés représentent les diverses activités socio-économiques, et leurs membres continuent à exercer leurs professions sans devenir des «politiciens professionnels». L'ensemble des Conseils forme l'Assemblée fédérale. Celle-ci, en réunion plénière de tous ses Conseils, élit le Président de la République. Cependant, la plupart des fonctions sont exercées par le Conseil fédéral, en coopération avec l'un des Conseils spécialisés selon la matière traitée. Le «corps politique» assume aussi certaines tâches à lui seul, dans les domaines de la politique extérieure, de la défense et de la politique intérieure en général. Il conserve ainsi le monopole des matières politiques par excellence, tout en partageant les autres fonctions avec les Conseils compétents. A quelques exceptions près, telles que l'exécution de certaines lois, le corps politique participe à l'exercice de toutes les activités de l'Assemblée fédérale. Ce système original vise à assurer une participation continue des citoyens, de leurs groupes, associations et organisations autogestionnaires, au processus de décision politique: les orientations globales, les plans et les réglementations de la Fédération yougoslave sont le fait d'une collaboration permanente et institutionnelle du corps politique et des corps spécialisés. Cette structure décisionnelle est reproduite à l'échelle des membres de la Fédération. Ainsi, les Constitutions de 1953 et de 1963 aboutissent-elles — suivant une double logique fédéraliste et autogestionnaire — à l'intégration des Conseils socio-économiques dans l'institution politique suprême qu'est l'Assemblée fédérale. De la sorte, elles préparent le terrain qui accueillera la généralisation du «principe de délégation» par la Constitution de 1974.

Outre les fonctions économiques traditionnelles d'un Etat fédéral telles que la monnaie, la politique économique intérieure et extérieure, la Fédération a pour tâche d'assurer un meilleur équilibre économique par ses interventions et par des transferts des ressources en faveur des Etats membres économiquement plus faibles. En effet, comme la plupart des pays, la Yougoslavie accuse de fortes disparités

entre ses composantes: la Slovénie, trois fois plus riche que les régions les plus démunies de Bosnie-Herzégovine et de Macédoine, devance et de loin la Croatie et encore plus la Serbie. Avec ses 8% de la population yougoslave, la Slovénie représente 14% du PNB et 31% des exportations totales. Ces disparités économiques, conjuguées avec les poussées nationalistes, constituent des courants permanents de tension en Yougoslavie. Les questions nationales, toujours brûlantes, sont périodiquement attisées par des conflits d'intérêts économiques entre les Etats membres.

Selon le professeur Najdan Pasić, le paradoxe de la Constitution de 1963 témoigne du fait que le sens et la portée des nations dans les relations de l'autogestion n'ont pas été perçus à l'époque: la Constitution de 1963 n'inclut pas les nations dans le système d'autogestion socialiste, et de ce fait contribue à l'émergence du nationalisme dans le mouvement ouvrier lui-même¹. Et pourtant, déjà en 1957, Edouard Kardelj, dans son livre sur la question nationale slovène, affirmait que cette question relève des relations socio-économiques et non seulement de la manifestation d'une conscience spécifique. Toujours est-il que dans les années soixante la question nationale reprend de l'importance. En 1964, le VIII^e Congrès reconnaît le rôle de la nation en tant que catégorie socio-économique, ainsi que le lien entre l'autogestion et les relations entre nations et nationalités. Cette conception est rendue encore plus explicite dans le rapport de Tito au X^e Congrès en 1974: l'autogestion socialiste y est définie comme un préalable à l'égalité entre nations et nationalités. D'autre part, la réalisation pleine de l'autogestion dans une communauté multinationale est difficilement concevable sans cette égalité qui, à son tour, reflète le niveau de développement de l'autogestion dans les républiques et provinces. La communauté repose dès lors sur deux piliers: les relations internationales maintenues par la Fédération, et les relations transnationales intégrant le travail et les citoyens par le moyen de l'autogestion. Fédéralisme et autogestion sont donc bien les deux axes principaux de l'organisation de la communauté multinationale yougoslave.

¹ Janko Pleterski, «The emergence and development of socialist Yugoslavia as a multinational community», *Socialist Thought and Practice*, N^o 1-2, 1988, pp. 64 et 65.

Les amendements constitutionnels de 1971 cherchent à mettre fin à ces conflits entre nations membres, en accordant une plus grande responsabilité aux Républiques et Provinces en matière économique et sociale. Parallèlement, ils renforcent le pouvoir de décision des travailleurs dans les entreprises et les associations d'entreprises. Enfin, ils instituent la présidence collégiale (neuf membres) de la République fédérale, destinée à assurer la continuité, système collégial qui fonctionne depuis la mort de Tito en 1980.

La Constitution de 1974 actuellement en vigueur comprend 406 articles qui accentuent la complexité de la société yougoslave et de son organisation. Elle renforce la tendance centrifuge et l'autonomie des Etats membres qui désormais disposent de leurs ressources et décident de la répartition de leur revenu national. Cette Constitution innove dans plusieurs domaines, en marquant notamment un glissement vers des procédures plus proches d'une Confédération que d'un Etat fédéral. Ainsi par exemple, son adoption est le résultat, non seulement de son approbation par l'Assemblée fédérale, mais aussi de l'accord unanime des Républiques et Provinces membres. Par comparaison, les réformes constitutionnelles en Suisse exigent une double majorité, à savoir la majorité populaire et la majorité des cantons. En deuxième lieu, la Constitution de 1974 généralise le principe d'autogestion qu'elle étend à toutes les formes d'organisation du travail et d'activités sociales collectives. En troisième lieu, elle institue le système de délégation et abolit le système d'élection directe des représentants aux assemblées des communautés socio-politiques, à l'exception de la confirmation des candidats au conseil socio-politique de l'assemblée communale. Il n'y a plus de citoyens-électeurs. Dans le système de délégation, les citoyens et les travailleurs n'élisent directement que leurs délégations dans les communautés de base qui, à leur tour, élisent les délégués à divers niveaux. La liste des candidats au Conseil fédéral est arrêtée par l'Alliance socialiste du peuple travailleur¹ de la République ou de la Province, et les délégués élus par les

¹ Issue du Front de libération devenu Front populaire en 1945, l'Alliance socialiste du peuple travailleur de Yougoslavie, ainsi nommée depuis 1953 (12,5 millions de membres en 1975), regroupe tous ceux qui acceptent le socialisme d'autogestion quelle que soit leur idéologie, en même temps que les membres des autres organisations socio-politiques. Elle constitue la «base la plus large de l'activité socio-politique» (M.-P. Canapa, *La Yougoslavie*, Paris, PUF, 1980, pp. 84-85).

assemblées des communes de la République ou de la Province. Ce système vise à renforcer l'influence permanente des travailleurs et des citoyens sur les décisions des assemblées socio-politiques. Dans la pratique, il est perçu comme un rétrécissement de la démocratie socialiste¹. Branko Horvat va jusqu'à soutenir que cette Constitution reproduit la Constitution de l'Empire austro-hongrois de 1861².

L'Assemblée fédérale est composée de deux Conseils: Conseil des Républiques et des Provinces qui comprend 12 délégués pour chacune des 6 Républiques et 8 délégués pour chacune des 2 Provinces³; Conseil fédéral formé de délégués des organisations autogestionnaires et des organisations socio-politiques (30 par République, 20 par Province). Ainsi ce dernier intègre en son sein le Conseil politique et les Conseils socio-économiques sur la base du système de délégation. De leur côté, tant la Présidence collégiale⁴ que le Conseil exécutif des ministres incarnent la représentation paritaire des Républiques et des Provinces. Cette orientation confédérale et centrifuge est soutenue par la décentralisation autogestionnaire, par des poussées nationalistes qui se reflètent même dans la structure moins unitaire de la Ligue des communistes yougoslaves. Seule l'armée, sous le commandement suprême de la Présidence, demeure une organisation centralisée et, en dernière instance, garant ultime de l'unité yougoslave. Certes, la Constitution maintient les pouvoirs importants de la Fédération dans les domaines tels que la politique extérieure, la défense nationale qui implique aussi l'organisation de la défense populaire généralisée, la politique économique, la monnaie. Il n'en reste pas moins que, dans la plupart des domaines de sa compétence, la Fédération agit avec l'accord de ses membres, Républiques et Provinces. Ainsi par exemple l'adoption du budget et du plan exige le consensus à l'Assemblée fédérale.

¹ Vidoje Zarković, «Les changements constitutionnels et les tâches de la LCY», *Questions actuelles du Socialisme*, N° 5-7, 1987, p. 40.

² *Nin* du 14 février 1988, p. 7.

³ Les six Républiques: Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Monténégro, Serbie, Slovénie. Les deux Provinces: Kosovo et Vojvodine.

⁴ La Présidence comprend 9 membres, un représentant de chaque République et Province élu pour cinq ans par leurs assemblées, ainsi qu'un membre d'office en la personne du président de la LCY.

Le système d'autogestion et ses effets

Depuis 1950, le développement et l'extension de l'autogestion constituent la principale originalité du système yougoslave. Fondée sur la propriété sociale de la collectivité, l'autogestion assure la participation des travailleurs aux décisions dans les entreprises et associations. Cette participation prend corps dans un collectif de travail ou une assemblée des travailleurs, qui réunit l'ensemble des travailleurs d'une entreprise ou leurs délégués, lorsqu'il s'agit de grandes entreprises et d'associations d'entreprises. L'assemblée joue un rôle central: elle arrête des décisions stratégiques (définition des objectifs, politique d'investissement, répartition des bénéfices), élit la direction et contrôle la gestion. Cette démocratisation des entreprises et des activités sociales organisées contribue à intéresser plus directement les travailleurs au fonctionnement et aux résultats de l'entreprise en établissant un lien direct entre le travail et le bénéfice. Elle tend du même coup à aiguïser le sens des intérêts particuliers ou locaux, souvent aux dépens de l'intérêt plus général au plan de la Fédération. En outre, l'autogestion conduit à l'abandon de la planification centralisée et rigide, remplacée dès lors par une planification autogestionnaire de la base au sommet plus proche d'un plan indicatif à la française. Cette formule correspond mieux à un système économique se situant dans une zone intermédiaire entre un système étatique dirigiste et une économie de marché. L'assouplissement des contraintes étatiques joint à la diversité des intérêts, voire à des conflits d'intérêts, accélère un glissement vers un pluralisme socio-économique.

Cette évolution est accompagnée et soutenue par la décentralisation dans le secteur des services et notamment du tourisme, des banques et instituts financiers. A son tour, avec la généralisation du système d'autogestion, la diversité d'intérêts et d'opinions a amené une plus grande liberté d'expression et de critique. C'est ainsi que les mass media bénéficient à l'heure actuelle d'une ample marge de liberté, comme en témoignent les quotidiens tels que *Politika* et *Borba* (Combat) — organe officiel de la Ligue des communistes yougoslaves (LCY) — les télévisions et radios diverses. En exemple, le succès de Radio Index 202, gérée par des étudiants de l'Université de Belgrade, dont l'audience est estimée à 2 millions d'auditeurs et

qui se caractérise par son style jeune et ouvert. Cependant, à la suite de la crise économique et des velléités nationalistes récentes, les autorités semblent chercher à reprendre en main la presse: à la fin de 1987, le rédacteur en chef de *Nin* du groupe *Politika* a été relevé de ses fonctions, ainsi que le chef du service d'information de la télévision de Belgrade. Ces cas qui rappellent les «épurations» des rédactions belgradoises apportent la preuve des limites fluctuantes de la liberté d'information, mais aussi de la quasi impossibilité d'un retour à une presse soumise aux directives du Parti. Une question de fond resurgit: quelles sont les limites de ce processus de libéralisation multidimensionnel face au pouvoir du parti unique?

Crise du fédéralisme et crise de l'économie

En 1986, le XIII^e Congrès de la LCY a défini la stratégie et les objectifs des changements à opérer dans le système politique, y compris les modifications constitutionnelles, tout en rappelant que les causes de la crise ne résident pas uniquement dans les défauts ou lacunes des normes constitutionnelles et législatives. La conjonction de plusieurs facteurs en explique la gravité et la durée tout à la fois: la mise en œuvre du système, la recrudescence des nationalismes, les effets pervers de l'autogestion, la crise économique tant internationale que nationale, les déficiences de l'organisation des travailleurs et de l'action de la LCY¹.

La poussée des nationalismes, qui suscite des tensions et des conflits au sein de la Fédération, distend les liens entre nations et nationalités, affaiblit la solidarité et menace la cohésion et l'unité de la Yougoslavie. Entamé par un conflit linguistique entre Serbes et Croates qui provoqua une intervention de Tito, le mouvement nationaliste s'est intensifié au cours de ces dernières années en tant qu'expression des identités nationales mais aussi des intérêts propres des Républiques, Provinces ou Régions. Et ce d'autant plus que les disparités économiques entre les unes et les autres se superposent aux clivages linguistiques et religieux, facteurs qui accentuent les diffé-

rences et renforcent le potentiel conflictuel. Ainsi les Serbes, qui constituent environ 40% de la population totale, se situent sous l'angle du revenu national dans une zone médiane par rapport à la population slovène, la plus riche, mais cinq fois moins nombreuse, et par rapport aux populations bosniaque et macédonienne les plus démunies, totalisant un sixième de la population yougoslave et en pleine croissance démographique. Les Croates, qui représentent un peu plus du cinquième des Yougoslaves, ont un revenu national un peu plus élevé que celui des Serbes. Dans l'ensemble, ceux-ci maintiennent leur part de la population yougoslave, alors que les Slovènes et les Croates voient leur importance numérique diminuer légèrement. Ces quelques indications sommaires des disparités des populations, de leurs taux de croissance, de leurs niveaux de développement laissent pressentir les difficultés que l'on rencontre dans le maintien de l'équilibre et de la cohésion dans une communauté multinationale aussi complexe. D'autant plus que la menace extérieure que faisait planer l'URSS sur la Yougoslavie s'étant estompée, sinon évanouie, les tensions intérieures semblent s'exprimer plus librement. Aucun facteur extérieur ne semble plus remplir désormais sa fonction d'intégration et d'union. Dès lors, rien d'étonnant à ce que le Parti dénonce la formation d'«étatismes polycentriques» et qu'il les considère comme la forme la plus grave de «déviationnisme» politique. Mais à son tour, la LCY n'a pas échappé à l'influence des nationalismes, qui tendent à accroître le poids des partis communistes des Républiques, des Provinces et des Régions, aux dépens de la cohésion de la LCY. Sous l'effet de ces forces centrifuges, la LCY risque elle aussi de s'engager sur la voie aboutissant à une structure proche d'une fédération, voire d'une confédération des partis communistes adaptée aux réalités des nations et des nationalités yougoslaves.

Cette tendance s'appuie d'ailleurs sur un courant de désintégration économique que l'on constate depuis une décennie. C'est un des effets pervers de l'autonomie accentuée des Républiques et Provinces, en conjonction avec la pratique déformée du système d'autogestion. En réalité, la pratique autogestionnaire conduisit à la constitution de nombreux noyaux de décision et de groupes d'intérêts particuliers, tandis que parallèlement les Républiques et Provinces, en poursuivant des développements autarciques, entamaient un processus de désintégration économique et d'éclatement du marché unique you-

¹ Zarković, *op.cit.*, p. 34.

goslave, processus qui va dans le sens inverse de celui mis en mouvement dans la Communauté européenne. Cette parcellisation de l'espace économique yougoslave provoque à la fois des poussées de protectionnisme, des divergences dans les politiques économiques et des retards dans le développement économique. C'est dans ce cadre que s'inscrivent la montée de l'étatisme et de la bureaucratie polycentriques, l'emprise de l'élément technocratique sur les unités autogérées qui tendent à l'éclatement du marché unique. Dans ces conditions et sous ces influences multiples et convergentes, l'organisation de la LCY tend à refléter des intérêts particuliers, s'affaiblissant elle-même ainsi que sa capacité d'intégration. D'autant plus que les composantes nationales de la Ligue tendent à adopter des attitudes pragmatiques les inclinant à l'autonomie plutôt qu'à une discipline commune. Il ne faut pas exclure par conséquent la possibilité d'une résurgence de la tendance à une centralisation à nouveau plus poussée.

Ces remarques ne sont pas le fait d'auteurs malveillants. Elles reprennent les principales constatations du XIII^e Congrès de la LCY.

Sur le plan institutionnel, une difficulté supplémentaire apparaît: les grandes décisions, telles que le plan, le budget et la politique économique anticrise, doivent être prises avec l'accord des Républiques et Provinces. Celles-ci ne sont pas parvenues à réaliser l'indispensable consensus sur la «résolution de 1988» qui devait déterminer les grandes lignes de l'orientation économique du pays pendant l'année en cours. La résolution qui contient cependant des éléments capitaux, dont le budget de la Fédération (5,7 milliards de dinars), n'ayant pas fait l'objet d'une décision, l'Etat fédéral et la défense seront financés par des «douzièmes provisionnels»¹, selon une méthode bien connue dans la Communauté européenne. Ainsi, le processus de planification autogestionnaire, à l'élaboration duquel participent plus ou moins directement des dizaines de milliers d'instances autogestionnaires sociales et politiques exprimant les intérêts des entreprises, des communes, des unités fédérales, des nations et des nationalités, se heurte au bout d'un long parcours à l'obstacle de l'unanimité. Ce processus de marchandages, de négociations, de

pressions et de compromis aboutit, à défaut d'objectifs et de directives formulés à l'avance par la Fédération, à des constats de désaccords qui rendent plus difficile une action positive.

Toutes ces difficultés baignent dans une crise économique générale: niveau de chômage élevé, inflation de l'ordre de 200%, dette extérieure de 21 milliards de dollars. Les mesures décrétées par le Gouvernement fédéral en 1987 visant à bloquer, voire à réduire les salaires, ont provoqué une vague de grèves — record de 1750 grèves touchant 350 000 travailleurs — et de protestations vigoureuses et parfois violentes. De telle sorte que le Gouvernement fédéral a même invoqué la possibilité d'un recours à l'armée, seule force centrale capable de garantir en dernière instance l'unité et l'ordre. Fort heureusement, la Fédération a pu recourir en cette occurrence à des procédés pacifiques de solution de conflits socio-économiques.

Le système actuel présente bien d'autres faiblesses qui sont apparues au grand jour lors du scandale d'Agrokomerc, entreprise du secteur alimentaire employant 15 000 personnes à Velika-Kladusa dans la République de Bosnie-Herzégovine: 5000 lettres de change sans provision auprès d'une soixantaine de banques, la perte se chiffant entre 1 et 1,5 milliard de dollars. Selon Kiro Gligorov¹, ce scandale dévoile l'existence dans le système économique d'un réseau de relations des banques avec les bureaucraties étatiques et politiques tel qu'il permet que des décisions clés soient prises de manière informelle sans engager la responsabilité des instances concernées. Les démissions en cascade qui en ont résulté confirment les liens multiples qui se sont tissés entre dirigeants de divers secteurs économiques et politiques. Ces observations rejoignent les constatations faites lors du XIII^e Congrès de la LCY. Elles conduisent à deux conclusions: d'une part, il ne peut s'agir d'un cas isolé, car il relève d'une défaillance du système; d'autre part, c'est une conséquence des frontières floues entre les sphères économique et politique, l'illusion idéologique faisant croire à la coexistence possible entre une économie de marché et une politique volontariste en matière de monnaie, de crédit, de lettres de change ainsi que d'autres instruments financiers. L'affaire est une conséquence logique, selon Gligorov, d'un

¹ Paul Yankovitch, «Yougoslavie: faute de consensus au Parlement ni le budget ni le plan n'ont pu être adoptés», *Le Monde* du 2 janvier 1988.

¹ Interview de Kiro Gligorov, *Politika* du 16 septembre 1987.

système dans lequel les décisions économiques volontaristes ne sont pas soumises à la discipline qu'imposent dans une économie de marché moderne les ressources et les bénéfices réels des entreprises. Au fond, l'enjeu n'est-il pas le pouvoir politique: tout en recherchant un meilleur rendement économique au moyen de l'autogestion et d'une économie de marché, les dirigeants politiques ne voudraient-ils pas en même temps garder leur contrôle sur l'économie du pays et sur la répartition des revenus?

Le fonctionnement du système d'autogestion ne va pas par conséquent sans poser de problèmes. Les relations entre démocratie et technique, difficiles en soi, ne risquent-elles pas d'être exaspérées au sein des conseils des travailleurs chargés d'arrêter la politique de l'entreprise? La compétence de la majorité des travailleurs suffit-elle pour orienter et contrôler l'action des techniciens? On peut craindre dès lors que cette enceinte ne devienne le lieu d'une lutte pour le contrôle du pouvoir dans l'entreprise entre Parti, bureaucratie et techniciens. Dans ces conflits, les travailleurs sont exposés à diverses influences et tensions; ils sont l'objet de la sollicitude des clans en présence, qui cherchent à les gagner à leur cause par des promesses démagogiques, des pressions et des manipulations. Il n'est pas rare d'observer ces abus de la démocratie: lourdeur dans la prise de décisions et dans le contrôle de gestion, transformation de la propriété sociale en propriété d'Etat renforçant l'étatisme polycentrique, dilution des responsabilités et interventions politiques. Après avoir passé en revue les principales défaillances dans la pratique de l'autogestion yougoslave, le professeur Branko Horvat¹ énumère en conclusion quelques conditions favorables au bon fonctionnement de l'autogestion: entre autres, une tradition industrielle, une tradition de démocratie politique, un niveau d'industrialisation et de revenu élevé. Toutes conditions qui caractérisent des sociétés démocratiques développées dans une économie post-industrielle! Preuve en est que l'autogestion a donné de très bons résultats en Slovénie.

¹ Branko Horvat, *Politička Ekonomija Socijalizma*, Zagreb, Globus, 1983, pp. 209 et ss.

Vers une révision fondamentale

Un processus de révision constitutionnelle ayant été engagé à la suite des consensus acquis à l'Assemblée fédérale, le débat public bat son plein, et une réflexion globale sur le système yougoslave se poursuit en s'appuyant sur deux principes de base indivisibles: le fédéralisme qui repose sur l'égalité des nations et des nationalités; le développement et l'amélioration de l'autogestion. Le changement envisagé ne porte pas sur le régime politique en tant que forme de gouvernement à parti unique et à contenu socialiste.

En effet, les limites du changement ont été fixées par la LCY: les modifications ne doivent emprunter ni la direction de l'étatisme bureaucratique, c'est-à-dire du stalinisme, ni la direction de la démocratie bourgeoise, c'est-à-dire du pluralisme politique. La LCY veut garder le monopole de la vie politique, quitte à prévoir une certaine démocratisation dans ses relations intérieures, orientation qui répond à une tendance plus générale que l'on constate aussi dans le PCUS, ainsi qu'aux aspirations de ses membres. Même dans cette perspective, la question demeure ouverte de savoir si la LCY saura se libérer de tout élément de «parti au pouvoir», et agir au sein de la classe et de la société?¹ Les limites qu'elle a imposées au changement suscitent et nourrissent le doute.

Dans ces frontières préfixées, les lignes principales des modifications se profilent comme suit:

1. La paralysie du système institutionnel de la Fédération ainsi que la non-exécution de ses normes appellent une révision du processus de décision au niveau central, afin de lui redonner plus d'efficacité tout en assurant la participation des membres et des unités autogestionnaires. Le but est ici de resserrer les liens devenus trop lâches entre les composantes de la Fédération et d'éviter les conflits et divisions qui affaiblissent la communauté yougoslave globale. De fait, il s'agit de renforcer le pouvoir central de la Fédération aux dépens de celui de ses membres. Certains parmi eux, à l'exemple de la Slovénie, ont déjà

¹ Cf. V. Zarković, *op.cit.*, p. 48.

manifesté leur réticence. La révision du système électoral semble s'orienter vers le retour à une participation directe des citoyens aux élections politiques, d'autant que le système de délégation est souvent jugé comme insuffisant, voire comme un rétrécissement de la démocratie socialiste¹.

2. Dans le même sens s'inscrit le combat contre la fragmentation du marché et les nationalismes économiques et en faveur de la mise en œuvre du marché yougoslave unique. Parallèlement, la révision vise le développement de la propriété sociale (non étatique), la réduction des interventions de l'Etat et du processus d'étatisation, sans omettre l'accroissement de l'efficacité de l'autogestion, des processus de décision autogestionnaire et l'amélioration de la planification sociale autogestionnaire.

Une question fondamentale reste ouverte: saura-t-on ou voudra-t-on affronter les multiples ambiguïtés de l'hybride système yougoslave? Est-il possible d'entreprendre une réflexion fondamentale en interdisant *a priori* tout examen de la relation qui existe entre le pluralisme économique et le pluralisme politique? Peut-on développer une économie de marché moderne et approfondir le fonctionnement généralisé de l'autogestion, bref développer le pluralisme et la démocratie économique tout en voulant conserver le monopole du parti unique? En effet, la logique sociale veut que, comme en témoignent les multiples processus de libéralisation et de participation dans diverses sphères d'activités et autres signes avant-coureurs de l'expansion des libertés, ces aspirations et poussées des hommes et de leurs collectivités conduisent progressivement vers un pluralisme idéologique et politique. A moins d'un retour à un modèle de type stalinien — hypothèse difficile à admettre, mais présente dans les divers scénarios à envisager — la société yougoslave apparaît, sous ses contradictions et ses manifestations multiples, comme engagée ouvertement et graduellement sur la voie de la démocratie et du fédéralisme réels, même si elle doit s'attendre à quelques coups

d'arrêt dans cette évolution. L'expérience montre que les processus de changement ont parfois des effets imprévisibles qui peuvent déborder les limites fixées par les initiateurs qui cherchent à les contrôler. C'est une des dimensions de la richesse, de la diversité et de la dynamique sociales que le fédéralisme vise à faire éclore et à développer. Face au retour en force de la démocratie dans le monde — à l'Ouest comme à l'Est, face aux exigences qu'impose aux sociétés actuelles la nouvelle révolution technologique sans discrimination de régime politique, la Yougoslavie, ses gouvernants, ses peuples et citoyens semblent acculés insensiblement à un choix fondamental de société.

DUSAN SIDJANSKI

¹ Ibid, p. 40.

CADMOS

*Cahiers trimestriels du Centre Européen de la Culture
Revue fondée par Denis de Rougemont*

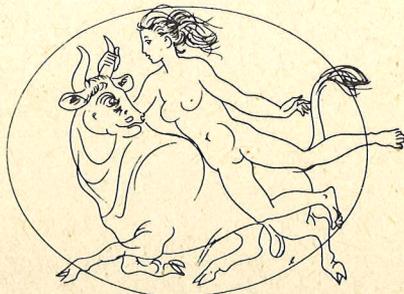
ONZIÈME ANNÉE N° 41

PRINTEMPS 1988

LA YUGOSLAVIE MAILLON FAIBLE DE L'EUROPE

- | | |
|----------------------|--|
| STEVAN K. PAVLOVITCH | La guerre et la révolution
matrice de la nouvelle Yougoslavie |
| DUSAN SIDJANSKI | La Fédération yougoslave et ses difficultés |
| KOSTA CHRISTITCH | Le Kosovo et la crise yougoslave |
| BOHDAN CYWINSKI | Les chrétiens de Yougoslavie |
| ALEXANDRE POPOVIĆ | L'Islam en Yougoslavie |
| OSKAR KOVAC | Les relations entre la Yougoslavie et la CEE |
| MILOVAN DANOJLIĆ | Ecrire sous surveillance |

*REVUE DES LIVRES ET DES REVUES
par Yves Fricker*



CADMOS

ONZIÈME ANNÉE N° 41

PRINTEMPS 1988

LA YUGOSLAVIE MAILLON FAIBLE DE L'EUROPE

Stevan K. Pavlovitch	La guerre et la révolution matrice de la nouvelle Yougoslavie	9
Dusan Sidjanski	La Fédération yougoslave et ses difficultés	22
Kosta Christitch	Le Kosovo et la crise yougoslave	38
Bohdan Cywinski	Les chrétiens de Yougoslavie	52
Alexandre Popović	L'Islam en Yougoslavie	63
Oskar Kovac	Les relations entre la Yougoslavie et la CEE	78
Milovan Danojlić	Ecrire sous surveillance	86

REVUE DES LIVRES ET DES REVUES 106
par Yves Fricker